

Services des chemins de fer et des navires à vapeur—

781. Paiement à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la Compagnie), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1958—Crédits supplémentaires—Service de transbordement de l'île du Prince-Édouard et ports terminus, \$24,689.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, j'aimerais savoir quels sont les plans du gouvernement, vu que nous discutons en ce moment le service de transbordement de l'île du Prince-Édouard et les ports terminus, en ce qui concerne la construction d'une chaussée entre le continent et l'île du Prince-Édouard. Le ministre se souviendra qu'il s'agit là d'une question qui préoccupe la Chambre considérablement. La question a été discutée ici plus d'une fois et a été, sauf erreur, recommandée à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques. J'aimerais savoir si le gouvernement a quelques plans à cet égard, et quand il les fera connaître.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, la question est à l'étude. Comme mon honorable ami le sait sans doute, on a retenu les services d'ingénieurs pour procéder à une étude.

**L'hon. M. Chevrier:** Toujours au sujet du crédit, et abstraction faite de l'étude en cours, le ministre sait-il que les services actuels entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme sont bien insuffisants? Voici ma question: quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises, en attendant les résultats de cette étude sur l'aménagement d'une chaussée, en vue d'établir un service additionnel entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme, étant donné l'insuffisance actuelle des services de transbordeurs d'automobiles?

**L'hon. M. Fleming:** Ce crédit pourvoit au déficit d'exploitation du service de transbordement qui dessert actuellement l'île du Prince-Édouard. Les recettes d'exploitation ont augmenté, mais les frais d'exploitation ont augmenté bien davantage.

**L'hon. M. Chevrier:** Le gouvernement a-t-il l'intention de faire construire un autre transbordeur en attendant qu'une décision soit prise au sujet de la chaussée? Comme mon honorable ami le sait, il faudra attendre assez longtemps avant que l'étude sur le projet de chaussée soit terminée et qu'une proposition favorisant cette initiative soit présentée. Je ne saurais dire combien de temps, mais cela demandera certainement des années. Qu'adviendra-t-il du service entre-temps?

Envisage-t-on, par conséquent, la construction d'un transbordeur supplémentaire?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, on n'a pris aucune disposition concernant la possibilité d'augmenter le service, avant d'avoir reçu le rapport des ingénieurs qui mènent l'enquête. Le gouvernement s'inspirera des rapports qu'il recevra à cette étape préliminaire de l'étude entreprise par les ingénieurs.

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne voudrais pas retarder l'adoption du crédit, mais les deux questions sont tout à fait distinctes et séparées. L'une a trait à la construction d'une chaussée reliant l'île du Prince-Édouard au continent. En attendant, le service actuel de transbordeurs est insuffisant, et il se peut que cette chaussée ne soit construite que dans plusieurs années, si elle l'est vraiment. Que fera le gouvernement entre temps. Prend-il des mesures pour faire construire un autre transbordeur?

**L'hon. M. Fleming:** Nous espérons recevoir des données sur ce problème dans le rapport préliminaire des ingénieurs qui étudient le projet de chaussée.

(Le crédit est adopté.)

Détroit de Canso—

783. Améliorations et installations afférentes au transport—crédit supplémentaire, \$54,500.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, le ministre voudrait-il nous exposer l'objet de ce crédit? Il s'agit d'une forte somme, de \$54,000, pour l'amélioration et les installations afférentes au transport. La chaussée de Canso est terminée depuis bon nombre d'années, et il me semble que nous pourrions peut-être avoir quelque explication.

**L'hon. M. Fleming:** Le crédit est demandé pour régler des demandes d'indemnités pendantes, formulées en raison de l'aménagement de la chaussée. Ainsi que l'a signalé le député, elle est maintenant achevée. En réalité, on a cru qu'elle l'était le 1<sup>er</sup> avril 1957, mais il y avait encore quelques demandes d'indemnités non réglées et le crédit est prévu à cette fin.

**M. Bourget:** Il y a un crédit destiné à un transbordeur d'autos devant faire le service entre l'île Pelée et le continent, en Ontario. Le ministre pourrait-il nous faire savoir si ce transbordeur est déjà construit, et si des soumissions ont été demandées à cette fin?

**L'hon. M. Fleming:** Le député parle-t-il du crédit 784, monsieur le président?

**M. le président suppléant:** Du n° 783.